ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1884-85

Numéro 28

QUÉBEC

TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET Cie

1884

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR

L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1884-85



QUÉBEC

TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET Cie

1884

AVIS

Par suite de l'état indécis dans lequel s'est trouvée l'Université Lava jusqu'à la fin d'août, l'Annuaire a été nécessairement retardé, et a dû être réduit, pour l'année 1884-85, au strict nécessaire.

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1884-1885

1884

Septembre.

1 Lundi.—*Examen pour le B. ès Arts et l'Inscription.*
2 Mardi.
3 Mercredi.
4 Jeudi.
5 Vendredi.
6 Samedi.—*Ouverture des classes du Petit et du Grand Séminaire de Québec et de la fac. des Arts.*
7 Dimanche.
8 Lundi.
9 Mardi.
10 Mercredi.
11 Jeudi.
12 Vendredi.—Cartier arrive à Québec, 1535.
13 Samedi.—Promulgation de la Bulle d'érection canonique de l'Université, 1876.
14 Dimanche.
15 Lundi.
16 Mardi.
17 Mercredi.—Quatre-Temps.—Prix du Prince de Galles fondé, 1860.
18 Jeudi.
19 Vendredi.—Quatre Temps.
20 Samedi.— Quatre-Temps. — *Ouverture de la retraite annuelle du Séminaire de Québec.*—Inauguration de l'Université Laval et pose de la première pierre du grand édifice, 1854.
21 Dimanche.
22 Lundi.
23 Mardi.
24 Mercredi.—*Ouverture de la retraite du Petit Séminaire de Québec.*
25 Jeudi.
26 Vendredi.
27 Samedi.
28 Dimanche.
29 Lundi.
30 Mardi.—Rentrée des pensionnaires de l'Université à Québec.

Octobre.

1 Mercredi.—*Rentrée des Facultés à Québec et à Montréal.*—Second incendie du Séminaire, 1705.—Erection du siège épiscopal de Québec, 1674.
2 Jeudi.
3 Vendredi.
4 Samedi.
5 Dimanche.
6 Lundi.—Prix Morrin fondé, 1863.
7 Mardi.
8 Mercredi.
9 Jeudi.—Ouverture du Petit Séminaire de Québec, 1668.
10 Vendredi.
11 Samedi.
12 Dimanche.
13 Lundi.—Fête patronale de Mgr de Montréal.—*Congé à Montréal.*
14 Mardi.
15 Mercredi.
16 Jeudi.
17 Vendredi.
18 Samedi.
19 Dimanche.
20 Lundi.
21 Mardi.
22 Mercredi.
23 Jeudi.
24 Vendredi.
25 Samedi.
26 Dimanche.
27 Lundi.
28 Mardi.
29 Mercredi.
30 Jeudi.
31 Vendredi.—Jeûne.

Novembre.

[*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de novembre, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.*]

1 Samedi.—Toussaint.—Fête d'obligation.
2 Dimanche.
3 Lundi.—Commémoration des morts. —*Il n'y a pas de cours durant les offices de la Basilique.*
4 Mardi.
5 Mercredi.—*Service funèbre pour les* BIENFAITEURS *à la chapelle du Séminaire.*
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.
9 Dimanche.—*Indulgence plénière et salut de* St Charles *à la chapelle du Séminaire.*
10 Lundi.
11 Mardi.
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
16 Dimanche.
17 Lundi.
18 Mardi.
19 Mercredi.
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.
23 Dimanche.
24 Lundi.
25 Mardi.
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 Dimanche.—1er de l'Avent.

Décembre.

1 Lundi.
2 Mardi.
3 Mercredi.—Jeûne.
4 Jeudi.
5 Vendredi.—Jeûne.
6 Samedi.—Erection de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, 1767.
7 Dimanche.—2e de l'Avent.
8 Lundi.—Immaculée Conception.—*Fête de l'Université.*—Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I, 1852.—Consécration de Mgr de Laval, 1658.—*Indulgence plénière et salut à la chapelle du Séminaire.*
9 Mardi.
10 Mercredi.—Jeûne.
11 Jeudi.
12 Vendredi.—Jeûne.
13 Samedi.
14 Dimanche.—3e de l'Avent.
15 Lundi.
16 Mardi.
17 Mercredi.—Quatre-Temps.
18 Jeudi.
19 Vendredi.—Quatre-Temps.
20 Samedi.—Quatre-Temps. — *Examen dans les Facultés de Droit, de Médecine et des Arts.*
21 Dimanche.—4e de l'Avant.
22 Lundi.
23 Mardi.
24 Mercredi.—Jeûne.
25 Jeudi.—Noel.
26 Vendredi.—*Vacances de Noël.*—Retraite de vocation au Petit Séminaire.
27 Samedi.
28 Dimanche.
29 Lundi.—Fête patronale du Recteur de l'Université.
30 Mardi.
31 Mercredi.

1885

Janvier.

1 Jeudi.—CIRCONCISION.—Fête d'obligation.
2 Vendredi.
3 Samedi.
4 DIMANCHE.
5 Lundi.
6 Mardi.—EPIPHANIE.—F. d'oblig.
7 Mercredi.—*Examen dans les Facultés de Théologie et des Arts.—Rentrée des pensionnaires de l'Université.*
8 Jeudi.—Commencement du second terme.
9 Vendredi.
10 Samedi.
11 DIMANCHE.
12 Lundi.
13 Mardi.
14 Mercredi.
15 Jeudi.
16 Vendredi.
17 Samedi.
18 DIMANCHE.
19 Lundi.
20 Mardi.
21 Mercredi.
22 Jeudi.
23 Vendredi.
24 Samedi.
25 DIMANCHE.
26 Lundi.
27 Mardi.
28 Mercredi.
29 Jeudi.—ST FRANÇOIS DE SALES.—*Indulgence plénière et solennité à la chapelle du Séminaire.*
30 Vendredi.
31 Samedi.

Février.

1 DIMANCHE.
2 Lundi.—PURIFICATION.—*Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.*
3 Mardi.
4 Mercredi.
5 Jeudi.
6 Vendredi.
7 Samedi.
8 DIMANCHE.
9 Lundi.
10 Mardi.
11 Mercredi.
12 Jeudi.
13 Vendredi.
14 Samedi.
15 DIMANCHE.
16 Lundi.
17 Mardi.
18 Mercredi.—LES CENDRES.—*Les cours vaquent durant les offices de la Basilique.*
19 Jeudi.
20 Vendredi.—Élection de Léon XIII.
21 Samedi.
22 DIMANCHE.
23 Lundi.
24 Mardi.
25 Mercredi.
26 Jeudi.
27 Vendredi.—[*Les élèves en Médecine qui doivent subir leurs examens de Licence au terme de Pâques doivent présenter leur demande au Recteur à Québec (et au Vice-Recteur à Montréal) avec le certificat d'examens de terme du Secrétaire.*]
28 Samedi.

Mars.

1 Dimanche.
2 Lundi.—Naissance de Léon XIII, 1810.
3 Mardi.--Couronnement de Léon XIII, 1878.—*Exposition des Quarante-Heures à la chapelle du Séminaire.*
4 Mercredi.
5 Jeudi.
6 Vendredi.
7 Samedi.
8 Dimanche.
9 Lundi.
10 Mardi.
11 Mercredi.
12 Jeudi.
13 Vendredi.
14 Samedi.
15 Dimanche.
16 Lundi.
17 Mardi.
18 Mercredi.
19 Jeudi.—Consécration de Mgr Taschereau, 1871.—*Congé.*
20 Vendredi.
21 Samedi.
22 Dimanche.—De la Passion.
23 Lundi.
24 Mardi.
25 Mercredi. — Annonciation. — Fête d'obligation --Incendie du Grand Séminaire, 1865.
26 Jeudi.—Mandement de Mgr de Laval pour l'établissement du Séminaire de Québec.
27 Vendredi.
28 Samedi —*Examens dans les Facultés de Droit, de Médecine et des Arts.*
29 Dimanche.—Des Rameaux.
30 Lundi.
31 Mardi.

Avril.

[*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois d'avril, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.*]

1 Mercredi. — *Publication des thèses pour le Doctorat en Théologie.*
2 Jeudi. — *Retraite annuelle pour les élèves de l'Université à Québec.*
3 Vendredi.
4 Samedi.
5 Dimanche.—Paques.
6 Lundi.—*Vacances de Pâques.*
7 Mardi.
8 Mercredi.
9 Jeudi.
10 Vendredi.—Emplacement du Séminaire acheté, 1666.
11 Samedi.
12 Dimanche.--De Quasimodo.—Mgr de Laval donne ses biens au Séminaire, 1680.
13 Lundi. — *Rentrée des pensionnaires de l'Université.* — *Examens dans les Facultés de Théologie et des Arts.*
14 Mardi. — Commencement du troisième terme.
15 Mercredi.
16 Jeudi.
17 Vendredi.
18 Samedi.
19 Dimanche.—Sainte-Famille.—Fête Patronale du Séminaire de Québec.—Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.—*Congé.*
20 Lundi.
21 Mardi.
22 Mercredi.
23 Jeudi.
24 Vendredi.
25 Samedi.
26 Dimanche.
27 Lundi.
28 Mardi.
29 Mercredi.
30 Jeudi.—Naissance de Mgr de Laval, 1623.—*Congé.*

Mai.

1 Vendredi. — *Publication des thèses pour l'examen de la Licence en Théologie.*
2 Samedi.
3 Dimanche.
4 Lundi.
5 Mardi —Mort de M. L.-J. Casault, premier Recteur de l'Université, 1862.
6 Mercredi.—Mort de Mgr de Laval, 1708.
7 Jeudi.
8 Vendredi.
9 Samedi.
10 Dimanche.
11 Lundi.
12 Mardi.
13 Mercredi.
14 Jeudi.—Ascension.—Fête d'obligation.
15 Vendredi.—Institution canonique de l'Université Laval par Sa Sainteté Pie IX, 1876.—*Les élèves en Droit et en Médecine qui doivent subir leurs examens de Licence en juin, doivent présenter leur demande au Recteur, avec le certificat d'examens de terme du Secrétaire.*
16 Samedi.
17 Dimanche.
18 Lundi.
19 Mardi. — Union du Séminaire de Québec au Séminaire des Missions Etrangères de Paris, 1675.
20 Mercredi.
21 Jeudi.
22 Vendredi.
23 Samedi.—Jeûne.—Bénédiction de la Croix du dôme de l'Université, 1876.—Translation solennelle des restes de Mgr de Laval à la chapelle du Séminaire de Québec, 1878.
24 Dimanche.—Pentecôte.
25 Lundi.—*Composition pour les* Prix Morrin.
26 Mardi.
27 Mercredi.—Quatre-Temps.
28 Jeudi.
29 Vendredi.—Quatre-Temps.
30 Samedi.—Quatre-Temps.
31 Dimanche.—Sainte Trinité.

Juin.

[*Le Souverain Pontife Pie IX a accordé, à perpétuité, aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de juin aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.*]

1 Lundi.—*Première composition pour la Leeence en Droit.*
2 Mardi.—*Examen pour la Licence et le Doctorat en Médecine.*
3 Mercredi.
4 Jeudi.—Fête-Dieu.—Fête d'obligation.
5 Vendredi.
6 Samedi.
7 Dimanche.
8 Lundi.
9 Mardi.
10 Mercredi.
11 Jeudi.
12 Vendredi.
13 Samedi.
14 Dimanche. —*Examen de catéchisme au Petit Séminaire.*
15 Lundi.—Bénédiction des édifices de l'Université par Mgr Horan, 1859.
16 Mardi.—Arrivée de Mgr de Laval à Québec, 1659.
17 Mercredi.—*Examen pour l'Inscription et le Baccalauréat ès Arts.*
18 Jeudi.
19 Vendredi.
20 Samedi.—Victoria, Reine d'Angleterre, 1837.—Consécration solennelle de l'Université au Sacré-Cœur de Jésus, 1873.—*Service funèbre pour les anciens élèves à la chapelle du Séminaire.*
21 Dimanche. — *Indulgence plénière et Salut de* St Jean-Baptiste *à la chapelle du Séminaire.*
22 Lundi.
23 Mardi.
24 Mercredi.
25 Jeudi.—Première messe dite à Québec, 1615.
26 Vendredi.—*Distribution des Prix et des Diplômes.*
27 Samedi.—Jeûne.—*Vacances d'été.*
28 Dimanche.
29 Lundi.—SS. Pierre et Paul.
30 Mardi.

Juillet.

1 Mercredi.—Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.
2 Jeudi.
3 Vendredi. — Fondation de Québec par Champlain, 1608.
4 Samedi.
5 DIMANCHE.
6 Lundi.
7 Mardi.
8 Mercredi.
9 Jeudi.
10 Vendredi.
11 Samedi.
12 DIMANCHE.—DÉDICACE.
13 Lundi.
14 Mardi.
15 Mercredi.
16 Jeudi.
17 Vendredi.
18 Samedi.
19 DIMANCHE.
20 Lundi.
21 Mardi.
22 Mercredi.
23 Jeudi.
24 Vendredi.
25 Samedi.
26 DIMANCHE.
27 Lundi.
28 Mardi.
29 Mercredi.
30 Jeudi.
31 Vendredi.

Août.

1 Samedi.
2 DIMANCHE.
3 Lundi.
4 Mardi.
5 Mercredi.
6 Jeudi.
7 Vendredi.
8 Samedi.
9 DIMANCHE.
10 Lundi.
11 Mardi. — Fête Patronale de Mgr l'Archevêque, Visiteur et Chancelier Apostolique de l'Université.
12 Mercredi.
13 Jeudi.
14 Vendredi.
15 Samedi.
16 DIMANCHE.—Solennité de l'ASSOMPTION.
17 Lundi.
18 Mardi.
19 Mercredi.
20 Jeudi.
21 Vendredi.
22 Samedi.— Approbation des constitutions du Séminaire de Québec par Mgr Briand, 1768.—Visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles à l'Université Laval, 1860.
23 DIMANCHE.
24 Lundi.
25 Mardi.
26 Mercredi.
27 Jeudi.
28 Vendredi.
29 Samedi.
30 DIMANCHE.
31 Lundi.

N. B.—1° *La rentrée de Facultés de Droit et de Médecine aura lieu jeudi, le* 1er *octobre* 1884. *Les pensionnaires doivent rentrer la veille.— Un examen pour l'Inscription et le Baccalauréat ès Arts commencera le* 31 *août.—Les élèves pensionnaires au Petit et au Grand Séminaire de Québec rentrent le* 4 *septembre. C'est aussi le* 4 *septembre que doiv nt entrer les élèves pensionnaires de l'Université qui suivent les cours de la faculté des Arts à Québec.*

2° *Les cours acquent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : La fête du Recteur, lanaissance de Mgr de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre ou dc la translation de la fête patronale du Visiteur de l'Université, la fête de saint Jean-Baptiste (et à Montréal le jour de la translation et la fête patronale de l'Evêque de Montréal).*

3° *Le jour des Morts* (6 *novembre*) *et le Mercrede des Cendres* (18 *février*), *il n'y a pas de cours durant les offices de la Cathédrale.*

UNIVERSITÉ LAVAL



CARDINAL PROTECTEUR

L'ÉMINENTISSIME

JEAN SIMEONI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

SOUS LE TITRE DE S.-PIERRE-AUX-LIENS,

PRÉFET GÉNÉRAL DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.



CONSEIL SUPÉRIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE «INTER VARIAS SOLLICITUDINES» POUR

LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MŒURS,

NN. SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ

ANNÉE 1884-85

VISITEUR ET CHANCELIER APOSTOLIQUE.

Sa Grace Mgr ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

RECTEUR.

M. THOMAS-ETIENNE HAMEL, Supérieur du Séminaire de Québec.

MEMBRES DU GONSEIL.

M. LOUIS BEAUDET, Directeur du Séminaire.
M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Directeur du Séminaire.
L'Honorable NAPOLÉON CASAULT, Professeur à la Faculté de Droit.
ALFRED JACKSON, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.
M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME, Directeur du Séminaire.
L'Honorable CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Professeur à la Faculté de Droit.
CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.
M. J.-EDMOND MARCOUX, Directeur du Séminaire.

M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, Directeur du Séminaire.
Mgr BENJAMIN PAQUET, Directeur du Séminaire.
M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Directeur du Séminaire.
M. PIERRE ROUSSEL, Directeur du Séminaire.
JOSEPH-CHARLES TACHÉ, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.
L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la Faculté de Droit.

VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ A MONTRÉAL

M. T.-E. HAMEL.

MODÉRATEUR ET SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ

M. PIERRE ROUSSEL

ASSISTANT-SECRÉTAIRE

M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME

BIBLIOTHÉCAIRE

M. J.-EDMOND MARCOUX

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

—

DOYENS.

Mgr BENJAMIN PAQUET, à Québec.
M. ISAIE-MARIE-CHARLES LECOQ, à Montréal.

—

SECRÉTAIRES.

M. LS.-ADOLPHE PAQUET, à Québec.
M. HYACINTHE-FRANÇOIS ROUXEL, à Montréal.

—

PROFESSEURS.

Mgr BENJAMIN PAQUET, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie, Camérier Secret du Saint-Père et Consulteur de la S. C. de l'Index ; Professeur de Théologie morale.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire Ecclésiastique et d'Hébreu.

M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie et Maître ès Arts ; Professeur d'Écriture Sainte.

M. PIERRE ROUSSEL, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. HYACINTHE-FRANÇOIS-DÉSIRÉ ROUXEL, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. JOSEPH-THÉOPHILE PARENT, P. S. S., *Professeur titu-*

laire (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture Sainte et de Liturgie sacrée.

M. JEAN-AMABLE TRÉMOLET, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatiqne.

M. NARCISSE-AMABLE TROIE, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.

M. ISAIE-MARIE-CHARLES LECOQ, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. ALEXIS-JULES-THÉODORE ORBAN, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Hébreu et d'Histoire ecclésiastique.

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Hébreu et d'Histoire ecclésiastique.

M. JULES-CL.-MARIE DELAVIGNE, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture Sainte.

M. FRANÇOIS-HYPPOLITE DUPRET, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur d'Écriture Sainte et d'Hébreu.

M. PIERRE-MARIE HAMON, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique et d'Éloquence sacrée.

M. THOMAS-MICHEL LABRECQUE, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie et en Droit Canonique ; Professeur de Théologie morale.

M. JOSEPH FEUILTAULT, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit canonique ; Prefesseur de Droit canonique.

M. ALPHONSE LEMIEUX, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. HENRI GOUIN, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

M. LOUIS-ADOLPHE PAQUET, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique et d'Histoire ecclésiastique.

M. FERDINAND LELANDAIS, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Droit canonique.

M. MATHURIN ROTHUREAU, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie ; Professeur de Morale.

M. PATRICK O'RYAN, *Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.

FACULTÉ DE DROIT

DOYENS.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, à Québec.
COME-SÉRAPHIN CHERRIER, C. R., à Montréal.

SECRÉTAIRES.

THOMAS-CHASE CASGRAIN, Écuyer, à Québec.
JOSEPH-ALPHONSE OUIMET, Écuyer, à Montréal.

PROFESSEURS.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et Juge de la Cour du Banc de la Reine ; Professeur de Procédure civile.—Résidence, 70 rue Saint-Louis, Québec.

L'Honorable NAPOLÉON CASAULT, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit commercial et de Droit maritime.—Résidence, 9 rue Salaberry, Québec.

L'Honorable CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit ; Professeur de Droit civil et de Droit administratif.—Résidence, 51, Grande Allée, Québec.

L'Honorable EDMUND-JAMES FLYNN, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit ; Professeur de Droit romain.—Résidence, 15 rue Hamel, Québec.

COME-SÉRAPHIN CHERRIER, Écuyer, *Professeur titulaire*

(Montréal), Docteur en Droit, Conseil de la Reine et Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; Professeur de Droit international.—Résidence, 316 rue Lagauchetière, Montréal.

L'Honorable PIERRE-J.-O. CHAUVEAU, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et ès-Lettres, Chevalier de seconde classe de l'Ordre de Pie IX, Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, Officier de l'Instruction Publique de France, Conseil de la Reine, ancien Ministre de l'Instruction Publique de la Province de Québec, Shérif de Montréal ; Professeur de Droit romain.

L'Honorable THOMAS-J.-J. LORANGER, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Juge en retraite de la Cour Supérieure, Chevalier de seconde classe de l'Ordre de Pie IX ; Professeur de Droit administratif.—Résidence, 27 rue Saint-Hubert, Montréal.

L'Honorable JOSEPH-A. CHAPLEAU, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit ; Professeur de Droit criminel.—Résidence, Hôtel Windsor, Montréal.

L'Honorable LOUIS-A. JETTÉ, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit civil.—Résidence, 97 rue Saint-Hubert, Montréal.

J.-ALPHONSE OUIMET, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit ; Professeur de Procédure civile. —Résidence, 89 rue Saint-Hubert, Montréal.

L'honorable ALEXANDRE LACOSTE, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit et Conseiller législatif ; Professeur de Droit commercial et maritime.—Résidence, 77 rue Saint-Hubert, Montréal.

L'Honorable A.-BASILE ROUTHIER, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit et ès-Lettres, et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit international.—Résidence, 83 rue Saint-Louis, Québec.

THOMAS-CHASE CASGRAIN, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Droit ; Professeur de Droit criminel. —Résidence, 25 rue Rempart, Québec.

AGRÉGÉS.

CHARLES CHAMILLY DE LORIMIER, Écuyer, Docteur en Droit (Montréal).—Résidence, rue Saint-Hubert, Montréal.
ALPHONSE POULIOT, Écuyer, Licencié en Droit (Québec).—Résidence, rue Sainte-Geneviève, Québec.
HORACE-FRANÇOIS-XAVIER ARCHAMBAULT, Écuyer, Licencié en Droit (Montréal).—Résidence, rue Champ-de-Mars, Montréal.

PROFESSEURS HONORAIRES.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, LL. D., Chevalier de l'Ordre de S. Grégoire et Prof. à la Faculté cath. d'Angers ; ancien Professeur de Droit romain à l'Université Laval.
JEAN LANGLOIS, Écuyer, Docteur en Droit ; ancien Professeur de Droit criminel à l'Université Laval.
L'Honorable SAMUEL-C. MONK, LL. D., Juge de la Cour du Banc de la Reine ; ancien Professeur de Droit commercial et maritime à l'Université Laval.

FACULTÉ DE MÉDECINE

—

DOYENS.

ALFRED JACKSON, Écuyer, à Québec.
JEAN-PHILIPPE ROTTOT, Écuyer, à Montréal.

—

SECRÉTAIRES.

ARTHUR VALLÉE, Écuyer, à Québec.
E.-P. LACHAPELLE, Écuyer, à Montréal.

—

PROFESSEURS.

ALFRED JACKSON, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie et de la Clinique externe à l'Hôtel-Dieu.—Résidence, 14, rue Saint-André, Québec.

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu.—Résidence, 23-25, rue Sainte-Ursule, Québec.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine et ès-Lettres, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Professeur de Physiologie.—Résidence, Ottawa.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie générale, du cours spécial des Maladies des

yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces mêmes maladies au Dispensaire, et chargé du cours de Physiologie.—Résidence, 46 rue Saint-Louis, Québec.

CHARLES VERGE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne, de Thérapeutique spéciale et de Clinique interne.—Résidence, 67, rue Sainte-Anne, Québec.

LAURENT CATELLIER, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire théorique et de Clinique externe à l'Hôpital de la Marine.—Résidence, Hôpital de la Marine, Québec.

JEAN-PHILIPPE ROTTOT, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montreal), Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie interne et de Clinique interne.—Résidence, 100 rue Berri, Montréal.

EMMANUEL-P. LACHAPELLE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Membre associé-étranger de la Société Française d'Hygiène ; Professeur de Pathologie générale et de Physiologie.—Résidence, 132, rue Saint-Laurent, Montréal.

ADOLPHE LAMARCHE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive.—Résidence, 276 rue Guy, Montréal.

ARTHUR-G.-A. RICARD, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Matière Médicale.—Résidence, rue Notre-Dame, Montréal.

ADOLPHE DAGENAIS, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie et de la Clinique de Tocologie.—Résidence, 267 rue Dorchester, Montréal.

J.-ALFRED LARAMÉE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Clinique interne.—Résidence, 54 rue Saint-Denis, Montréal.

ARTHUR VALLÉE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Médecine légale, de Toxicologie, de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu et de la Clinique des enfants à l'Hospice des Sœurs de la Charité. —Résidence, 22 rue Ste-Anne, Québec.

MICHAEL-JOSEPH AHERN, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique, de Médecine opératoire et de la Clinique des Maladies des vieillards à l'Hospice Sainte-Brigitte.—Résidence, 32 rue Ste-Anne, Québec.

ALFRED-T. BROSSEAU, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie externe et de Clinique externe.—Résidence, 433 rue Craig, Montréal.

NORBERT FAFARD, Ècuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Clinique externe et chargé du cours de Chimie.—Résidence, 344 rue Amherst, Montréal.

ELZÉAR BERTHELOT, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique. —Résidence, 525 rue Saint-Joseph, Montréal.

SÈVÈRIN LACHAPELLE, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur d'Hygiène.—Résidence, Ville Saint-Henri.

HUGHES-E. DESROSIERS, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de Toxicologie. —Résidence, 70 rue Saint-Denis, Montréal.

SALLUSTE DUVAL, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur de la Clinique des Maladies des enfants à l'Hôpital-Général de Montréal, et chargé du Cours de Botanique.—Résidence, Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.

AZARIE BRODEUR, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur d'Histologie et de Médecine opératoire pratique.

A.-A. FOUCHER, Écuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine ; Professeur du Cours spécial des Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces maladies.—Résidence, 82, rue Saint-Denis, Montréal.

PHILIPPE WELLS, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur de Matière Médicale. —Résidence, 38 rue Couillard, Québec.

EDWIN TURCOT, Écuyer, *Professeur titulaire* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Histologie.—Résidence, 17 rue du Palais, Québec.

MICHEL-DELPHIS BROCHU, Écuyer, *Professeur agrégé* (Québec), Docteur en Médecine ; Professeur d'Hygiène.—Résidence, 130 rue Saint-François, Québec.

AGRÉGÉS.

JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER LAVOIE, Écuyer, Docteur en Médecine.—Résidence, 157 rue Desfossés, Québec.

AUGUSTE-C. HAMEL, Ecuyer, Docteur en Médecine.—Résidence, 128 rue Sainte-Anne, Québec.

ALBERT MAROIS, Écuyer, Docteur en Médecine.—Résidence, 28 rue du Palais, Québec.

FACULTÉ DES ARTS.

DOYEN.

M. M.-E. METHOT.

SECRÉTAIRE.

M. LOUIS BEAUDET.

PROFESSEURS.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts et Membre de la Société Royale du Canada ; Professeur de Physique.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Littérature française.

M. LOUIS BEAUDET, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature grecque.

M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts, Docteur en Théologie, Membre de la Société Géologique de France et de la Société Royale du Canada ; Professeur de Minéralogie et de Géologie, et chargé des cours de Botanique et de Physique.

M. J.-EDMOND MARCOUX, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts; Professeur de Mathématiques et d'Astronomie.

M. CLÉOPHAS GAGNON, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature latine.

M. OLIVIER MATAIEU, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie et en Philosophie et Maître en St Thomas ; Professeur de Philosophie.

Mgr BENJAMIN PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Droit naturel.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professenr agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique en rapport avec les personnes du monde.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, *Professeur agrégé*, Docteur en Médecine ; Professeur de Zoologie, d'Anatomie et de Physiologie comparées.

L'Honorable CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Droit ; Professeur d'Économie politique.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts, Docteur en Théologie et Membre de la Société Royale du Canada ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.

M. ÉDOUARD PAGÉ, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Sciences ; Professeur de Chimie.

M. HENRI GOUIN, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Philosophie.

AGRÉGÉ.

M. EDMOND PARADIS, Bachelier ès Sciences ; chargé du cours de Mathématiques.

PROFESSEUR HONORAIRE.

M. THOMAS STERRY HUNT, Docteur ès Sciences, Membre de la Société Royale de Londres, de l'Académie américaine des Arts et des Sciences, de l'Acad. Imp. Léopold Caroli, de la Société Géologique de France et de la Société Royale du Canada, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ; ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

—

Curatear du Musée Numismatique.

M. A. RHÉAUME, A. B., T. L.

Curateur du Musée Zoologique.

M. CHS DIONNE.

—

Cours des facultés durant l'année 1884-85

—

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1884-85), A QUÉBEC.

PREMIER TERME.

THEOL. MORAL. (Jun.)—*De Actibus humanis, de Conscientia, de Peccatis.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.

THEOL. MORAL. (Sen.)—*De Justitia et Jure.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.

THEOL. DOGM. (Jun.)—*De Divina Religione.*—3 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

THEOL. DOGM. (Sen.)—*De Deo Creatore.*—3 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

THEOL. DOGM. (Sen.)—*De Incarnatione.*—10¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

JUS CANON. (Jun.)—*Institutiones.*—10¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

SCRIP. SACRA.—*Hermeneutica.*—8½ h. A. M. Mercredi, Samedi.

HIST. ECCL.—8½ h. A. M. Mardi, Vendredi.

THEOL. PAST.—10¼ h. A. M. Jeudi.

ELOQ. SAC.—5¼ h. P. M. Jeudi.

CONF. SPIR.—5 h. P. M. Dimanche.

SECOND TERME.

THEOL. MORAL. (Jun.)—*De Virtutibus, de Legibus.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.

THEOL. MORAL. (Sen.)—*De Contractibus.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.

THEOL. DOGM. (Jun.)—*De Traditione et Sacra Scriptura* —3 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

THEOL. DOGM. (Sen.)—*De Deo Creatore.*—3 h. P. M Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

THEOL. DOGM. (Sen.)—*De Incarnatione.*—10¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

JUS CANON. (Jun.)—*Institutiones.*—10¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

SCRIP. SACRA.—*Hermeneutica.*—8½ h. A. M. Mercredi, Samedi.

HIST. ECCL.—8½ h. A. M. Mardi, Vendredi.

THEOL. PAST.—10¼ h. A. M. Jeudi.

ELOQ. SAC.—5¼ h. P. M. Jeudi.

CONF. SPIR.—5 h. P. M. Dimanche.

TROISIÈME TERME.

THEOL. MORAL. (Jun.)—*De Sacramentis in genere, de Censuris et Irregularitatibus.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.

THEOL. MORAL. (Sen.)—*De Contractibus, de Statibus particularibus.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.

THEOL. DOGM. (Jun.)—*De Ecclesia et Rom. Pontifice.*—3 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

THEOL. DOGM. (Sen.)—*De Deo Creatore, de Peccato originali.*—3 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.

THEOL. DOGM. (Sen.)—*De Incarnatione.*—10¼ h. A. M. Tous jours excepté le Jeudi.

JUS CANON. (Jun.)—*Institutiones.*—10¼ h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.

SCRIP. SACRA.—*Hermeneutica.*—8½ h. A. M. Mercredi, Samedi.

HIST. ECCL.—8½ h. A. M. Mardi, Vendredi.

CONF. SPIR.—5 h. P. M. Dimanche.

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1884-85). A MONTRÉAL.

PREMIER TERME.

Theol. Dogm.—*De Vera Religione.*—$3\frac{3}{4}$ h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

Theol. Dogm.—*De Deo Uno. De Deo Trino. De Deo Creatore.* Mêmes heures.

Theol. Moral.—*De Actibus Humanis. De Conscientia. De Legibus.*—$9\frac{1}{4}$ A. M. Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi.

Theol. Moral.—*De Justitia.*—Mêmes heures.

Script. Sacra.—*Prolegomena.*—$8\frac{1}{2}$ h. A. M. Dimanche, 11 h. A. M. Mercredi.

Sript. Sacra.—*De Libris Sapient.*—Mêmes heures.

Sript. Sacra.—*De Novo Testamento.*—Mêmes heures.

Jus Canon.—*De Personis Sacris.*—11 h. A. M. Lundi, Vendredi.

Historia Eccl.—*A Dispersis Apostolis ad Constantinum Imp.* Mêmes heures.

Liturgia Sacra.—Samedi, $11\frac{1}{4}$ h. M.

Eloquence Sacrée.—Dimanche, 5 h. P. M.

1er Cours d'Hébreu.—Mardi, 11 h. A. M.

2e Cours d'Hébreu.—Mardi, 11 h. A. M., Vendredi, $5\frac{3}{4}$ P. M.

DEUXIÈME TERME.

Theol. Dogm.—*De verbo Dei et scripto et tradito. De Ecclesia.* —Mêmes heures qu'au premier terme.

Theol. Dogm.—*De Verbo Incarnato.*—Mêmes heures.

THEOL. MORAL.—*De Peccatis. De Virtutibus.*—9¼ A. M. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi.
THEOL. MORAL.—*De Justitia.*—Mêmes heures.
Le reste comme au premier terme.

TROISIÈME TERME.

THEOL. DOGM.—*De Romano Pontifice. De Fide.*—Mêmes heures qu'au premier terme.
THEOL. DOGM.—*De Gratia.*—Mêmes heures.
THEOL. MORAL.—*De Decalogo.*—9¼ h. A. M. Lundi, Mardi, (Jeudi jusqu'à Pâques), Vendredi, Samedi.
THEOL. MORAL.—*De Contractibus.*—Mêmes heures.
Le reste comme au premier terme.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1884-85), A QUÉBEC.

PREMIER TERME.

M. F. LANGELIER.—Droit civil ------------ 8 h. A. M.
M. E. FLYNN.—Droit romain ------------ 9 h. A. M.
M. F. LANGELIER.—Droit administratif ------- 4½ h. P. M.

DEUXIÈME TERME.

M. A. POULIOT.—Droit civil ------------- 8 h. A. M.
M. E. FLYNN.—Droit romain ------------- 9 h. A. M.
M. T. CHASE CASGRAIN.—Droit criminel ------- 9 h. A. M.
M. U. TESSIER.—Procédure civile ---------- 4½ h. P. M.

TROISIÈME TERME.

M. F. LANGELIER.—Droit civil ------------- 8 h. A. M.
M. E. FLYNN.—Droit romain ------------- 9 h. A. M.

M. T. CHASE CASGRAIN.—Droit criminel -------9 h. A. M.
M. F. LANGELIER.—Droit administratif---------4½ h. P. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1884-85), A MONTRÉAL.

PREMIER TERME.

M. JETTÉ.—Droit civil --------------------8½ h. A. M.
M. CHAUVEAU.—Droit romain --------------4 h. P. M.
M. LORANGER.—Droit administratif-----------5 h. P. M.

DEUXIÈME TERME.

M. JETTÉ.—Droit civil --------------------8½ h. A. M.
M. CHAUVEAU.—Droit romain --------------4 h. P. M.
M. DE LORIMIER.—Droit criminel ------------5 h. P. M.
M. OUIMET.—Procédure civile---------------6 h. P. M.

TROISIÈME TERME.

M. JETTÉ.—Droit civil--------------------8½ h. A. M.
M. CHAUVEAU.—Droit romain --------------4 h. P. M.
M. LORANGER.—Droit administratif-----------5 h. P. M.
M. DE LORIMIER.—Droit criminel ------------6 h. P. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1884-85), A QUÉBEC.

PREMIER TERME.

M CATELLIER —Clinique externe (Hôp. de la Marine) 8 h. A. M.
Mardi, Jeudi, Samedi, jusqu'au 1er Nov.
M. CATELLIER.—Pathologie externe,—8 h. A. M. Lundi, Mer-

credi et Vendredi jusqu'au 1er Nov., et tous les jours depuis le 1er Nov.

M. SIMARD.—Pathologie générale.—8 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi jusqu'au 1er Nov., et 9 h. A. M. tous les jours.

M. VALLÉE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (octobre.)

M. WELLS.—Clinique interne (Hôtel-Dieu) —9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (Nov. et Déc.)

M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (octobre.)

M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Nov. et Déc.)

M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. tous les jours.

M. AHERN.—Anatomie pratique.—2 h. à 4 h. P. M. tous les jours depuis le 2 Nov.

M. SIMARD.—Clinique Ophthalmologique et Otologique (Dispensaire).—1½ h. P. M. Lundi et Jeudi.

M. SIMARD.—Ophthalmologie et Otologie.—3 h. P. M. Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

M. VALLÉE.—Toxicologie.—4 h. P. M. tous les jours.

M. VERGE.—Pathologie interne.—5 h. P. M. tous les jours.

M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hospice de la Miséricorde).—Avertissement spécial à chaque fois.

M. VALLÉE.—Clinique des Maladies des enfants. (Hospice des Sœurs de la Charité).—Avertissement spécial à chaque fois.

M. AHERN.—Clinique des Maladies des vieillards. (Hospice Ste-Brigitte).—Avertissement spécial à chaque fois.

N. B.—Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h. P. M.—Pour la *Chimie*, voir *Faculté des Arts*.

DEUXIÈME TERME.

M. CATELLIER.—Pathologie externe et médecine opératoire.— 8 h. A. M. tous les jours.

M. SIMARD.—Physiologie.—9 h. A. M. tous les jours.

M. VERGE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (Janv. et Fév.)

M. VALLÉE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (Mars et Avril).

M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Janv. et Février).

M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Mars et Avril).

M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. tous les jours.

M. TURCOT.—Histologie.—10 h. A. M., Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi, depuis le 1er février.

M. AHERN.—Anatomie pratique.—2 h. à 4 h. P. M. tous les jours jusqu'au 18 Mars.

M. AHERN.—Médecine opératoire.—2 h. à 4 h. P. M. tous les jours depuis le 18 Mars.

M. VERGE.—Pathologie interne 3 h. P. M. tous les jours.

M. WELLS.—Matière Médicale, 4 h. P. M. tous les jours depuis le 10 février.

M. JACKSON.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours.

M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hospice de la Miséricorde).—Avertissement spécial à chaque fois.

M. VALLÉE.—Clinique des Maladies des enfants (Hospice des Sœurs de la Charité).—Avertissement spécial à chaque fois.

M. AHERN.—Clinique des Maladies des vieillards (Hospice Ste-Brigitte).—Avertissement spécial à chaque fois.

N. B.—Il y a clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h. P. M.—Pour la *Chimie*, voir *Faculté des Arts*.

TROISIÈME TERME.

M. CATELLIER.—Clinique externe (Hospice de la Marine).—8 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi (Mai et Juin).

M. WELLS.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Lundi, Mercredi et Samedi (Mai et Juin).

M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M. Mardi et Vendredi (Mai et Juin).

M. TURCOT.—Histologie.—10 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

M. BROCHU.—Hygiène.—11 h. A. M. tous les jours.

M. WELLS.—Matière Médicale.—4 h. P. M. tous les jours.

M. JACKSON.—Tocologie.—5. h. P. M. tous les jours.

M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hospice de la Miséricorde).—Avertissement spécial à chaque fois.

M. VALLÉE.—Clinique des Maladies des Enfants (Hospice des Sœurs de la Charité).—Avertissement spécial à chaque fois.

M. AHERN.—Clinique des Maladies des Vieillards (Hospice Ste-Brigitte). — Avertissement spécial à chaque fois.

N. B.—Il y a clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h. P. M.—Pour la *Botanique*, voir *Faculté des Arts.*

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1884-85), A MONTRÉAL.

PREMIER TERME.

M. E.-P. LACHAPELLE.—Pathologie générale.—8 h. A. M. tous les jours.

M. FAFARD.—Chimie inorganique.—9 h. A. M. tous les jours.

M. Desrosiers.—Toxicologie.—9 h. A. M. tous les jours.

M. Lamarche.—Anatomie descriptive.—10 h. A. M. tous les jours.

M. Foucher.—Clinique ophthalmologique, (facultative), Hôpital Notre-Dame.—10 h. A. M. tous les jours.

M. Laramée.—Clinique interne.—Hôpital Notre-Dame.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.

M. Brosseau.—Clinique externe.—Hôpital Notre-Dame.—11 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi.

M. Berthelot.—Anatomie pratique.—$1\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{2}$ h. P.M. tous les jours depuis le 1er novembre.

M. Rottot.—Pathologie interne.—3 h. P. M. tous les jours.

M. Brosseau.—Pathologie externe.—4 h. P. M. tous les jours.

M. Foucher.—Ophthalmologie et Otologie.—5 h. P. M. Mardi, Jeudi et Samedi.

MM. Dagenais et Duval.—Cliniques sur avis spécial.

DEUXIÈME TERME.

M. Duval.—Physiologie.—8 h. A. M. tous les jours.

M. Fafard.—Chimie organique.—9 h. A. M. tous les jours.

M. Lamarche.—Anatomie descriptive.—10 h. A. M. tous les jours.

M. Foucher.—Clinique ophthalmologique. —Hôpital Notre-Dame—10 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi (facultative).—Mardi, Jeudi et Samedi (obligatoire).

M. Laramée.—Clinique interne.—Hôpital Notre-Dame.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.

M. Brosseau.—Clinique externe.—Hôpital Notre-Dame.—11h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi.

M. Berthelot.—Anatomie pratique.—$1\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{2}$ h. P. M. tous les jours jusqu'au 5 mars.

M. Lamarche.—Médecine opératoire.—$1\frac{1}{2}$ à $3\frac{1}{2}$ h, P. M. tous les jours depuis le 5 Mars.

M. Rottot.—Pathologie interne.—3 h. P. M. tous les jours.

M. Brosseau.—Pathologie externe.—4 h. P. M. tous les jours jusqu'au 1er février ; 9 h. A. M. depuis le 1er février.

M. Desrosiers.—Matière médicale.—4 h. P. M. tous les jours après le premier février.

M. Dagenais.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours.

MM. Dagenais et Duval.—Cliniques sur avis spécial.

N.-B.—Il y a Clinique au Dispensaire de l'Hôpital Notre-Dame et au Dispensaire St-Joseph, tous les jours à midi.

TROISIÈME TERME.

M. Duval.—Botanique.—9 h. A. M. tous les jours excepté le jeudi.

M. Foucher.—Histologie.—10 h. A. M. tous les jours.

M. Foucher.—Clinique ophthalmologique (facultative) Hôpital Notre-Dame.—10 h. A. M. tous les jours.

M. Laramée.—Clinique interne.—Hôpital Notre-Dame.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi et Vendredi.

M. Brosseau.—Clinique externe.—Hôpital Notre-Dame.—11 h. A. M. Mardi, Jeudi et Samedi.

M. S. Lachapelle.—Hygiène.—3 h. P. M. tous les jours.

M. Desrosiers.—Matière médicale.—4 P. M. tous les jours.

M. Dagenais.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours.

MM. Dagenais et Duval.—Clinique sur avis spécial.

N.-B.—Il y a clinique au Dispensaire de l'Hôpital Notre-Dame et au Dispensaire St-Joseph tous les jours à midi.

COURS DE LA FACULTÉ DES ARTS (1884-85), A QUÉBEC.

PREMIER TERME.

M. Laflamme.—Physique.—8 h. A. M. tous les jours jusqu'au 1 Novembre ; 9 h. A M. et 2 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi, après le 1 Novembre.

M. PARADIS.—Arithmétique et Algèbre.—8 h. A. M. tous les jours; 3 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. PAGÉ.—Chimie inorganique.—2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi, jusqu'au 1 Novembre ; 8 h. A. M. tous les jours après le 1 Novembre.

M. O. MATHIEU.—Philosophie : Logique.—9 h. A. M. et 2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. GOUIN.—Théologie naturelle.—3 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

DEUXIÈME TERME.

M. PAGÉ.—Chimie organique.—8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.

M. O. MATHIEU.—Métaphysique.—9 h. A. M. et 2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. LAFLAMME.—Minéralogie et Géologie.—8 h. A. M. Mardi, Jeudi, Samedi.

M. PARADIS.—Géométrie.—8 h. A. M. tous les jours ; et 3 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. H. GOUIN.—Philosophie morale.—3 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi.

TROISIÈME TERME.

M. LAFLAMME.—Botanique.—8 h. A. M. tous les jours, excepté le Jeudi après le 1er de Mai.

M. PARADIS.—Géométrie et Trigonométrie.—3 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. O. MATHIEU.—Métaphysique.—9 h. A. M. et 2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. J.-E. MARCOUX.—Astronomie.—8 h. A. M. tous les jours, excepté le Jeudi après le 1er Mai.

M. GOUIN.—Philosophie morale.—3 h. P. M. tous les jours excepté le Jeudi, jusqu'au 15 Mai.

Cours que les Élèves doivent suivre pendant l'année 1884-85

FACULTÉ DE DROIT, A QUÉBEC ET A MONTÉAL.

Première année.—Droit romain ; Droit civil ; Droit administratif.

Seconde et troisième année.—Droit civil ; Procédure ; Droit criminel ; Droit administratif.

FACULTÉ DE MÉDECINE, A QUÉBEC ET A MONTRÉAL.

Première année.—Chimie, Botanique, Anatomie descriptive et pratique, Histologie, Physiologie et Hygiène.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Matière médicale.

Deuxième année.—Chimie, Botanique, Anatomie descriptive et pratique, Histologie, Hygiène, Physiologie, Pathologie générale et Matière médicale.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Tocologie, et les Cliniques du troisième terme.

Troisième année.—Matière médicale, Pathologie interne et externe, Toxicologie, Tocologie, Médecine opératoire pratique, Clinique interne, externe, ophthalmologique et otologique, des accouchements, et des maladies des enfants et des vieillards.

Quatrième année.—Matière médicale, Pathologie interne et externe, Toxicologie, Tocologie, Médecine opératoire pratique, Clinique interne, externe, ophthalmologique et otologique, des accouchements, et des maladies des enfants et des vieillards.

REMARQUES.—1° Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les élèves, inscrits et non inscrits ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur ou du Vice-Recteur. 2° Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur ces cours. 3° Les cours sont disposés de manière à pouvoir absolument être suivis en trois ans complets ; dans ce cas, les élèves de première année suivent en même temps les cours spéciaux de seconde ; et ainsi de suite.

Grands Séminaires affiliés

L'affiliation des Grands Séminaires à l'Université Laval consiste dans l'acceptation par l'Evêque du diocèse de certains points fondamentaux qui servent de base à l'obtention des degrés en Théologie. Les élèves des Grands Séminaires affiliés peuvent obtenir le titre de Bachelier en Théologie en subissant avec succès un certain nombre d'examens trimestriels dans leur propre Grand Séminaire.

Le Grand Séminaire de Québec, comprenant tous les étudiants en Théologie qui sont sous sa juridiction ou qui en suivent les cours.—*Québec.*

Le Grand Séminaire du Collège de Sainte-Anne.—*Sainte-Anne Lapocatière.*

Le Grand Séminaire de Saint-Germain de Rimouski.—*Rimouski.*

Le Grand Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.—Ce Grand Séminaire, devenu la faculté de Théologie de la Succursale de l'Université Laval, à Montréal, a aussi tous les privilèges des Grands Séminaires affiliés.—*Montréal.*

Collèges affiliés

Pour être affilié à l'Université Laval, un collège doit 1° enseigner *au moins* les matières nécessaires pour mettre les élèves en état de se présenter aux épreuves du Baccalauréat et de l'Inscription dans la faculté des Arts ; 2° exiger, comme sanction générale, que ses élèves subissent l'examen des Lettres après la Rhétorique, et l'examen des Sciences et de la Philosophie, après les deux années de Philosophie.

Le Petit Séminaire de Québec, *Québec*.—Supérieur, Révérend M. Thomas-Etienne Hamel, A. M., V. G.

Le Séminaire de Nicolet, *Nicolet*.—Supérieur, Révérend M. Isaac Gélinas, A. M.

Le Collège de Sainte-Anne, *Sainte-Anne Lapocatière*.—Supérieur, Révérend M. Chs. Trudelle.

Le Petit Séminaire de Sainte-Thérèse, *Sainte-Thérèse de Blainville*.—Supérieur, Révérend M. Antoine Nantel, A. M., V. F.

Le Séminaire des Trois-Rivières, *Les Trois-Rivières*.—Supérieur, Révérend M. Louis Richard.

Le Petit Séminaire de Saint-Germain de Rimouski, *Rimouski*.—Supérieur, Révérend M. P. Saucier, Chanoine.

Le Petit Séminaire de Chicoutimi, *Chicoutimi*.—Supérieur, Révérend M. Amb. Fafard.

Le Petit Séminaire de Sherbrooke, *Sherbrooke*.—Supérieur, Révérend M. P. Girard, A. M.

Le Collège de Lévis, *Lévis*.—Supérieur, Révérend M. F.-N. Fortier.

Le Petit Séminaire de Saint-Hyacinthe, *Saint-Hyacinthe*.—Supérieur, Révérend M. Rémi Ouellette, Chan.

Le Petit Séminaire de Monnoir, *Sainte-Marie de Monnoir*.—Supérieur, Révérend M. F.-X. Jeannotte.

Le Collège de l'Assomption, *L'Assomption*.—Supérieur, Révérend M. Ferréol Dorval, V. F.

Le Collège Joliette, *Joliette*.—Directeur, Révérend M. C. Beaudry, S. V., V. F.

Le Collège Saint-Laurent, *Saint-Laurent*, près Montréal.—Supérieur Révérend Père Geoffrion, C. S. C.

DEGRÉS, PRIX ET MÉDAILLES

décernés à la fin de l'année académique 1883-84.

DOCTEUR EN DROIT.

Son Excellence le Marquis de Lansdowne.

DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

Rév. Dominique-Antoine Bartone.
Rév. Achille Quadrozzi.
Rév. Patrick Sarsfield O'Ryan.

DOCTEUR EN DROIT CANONIQUE.

Rév. François Santi.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

Messieurs

Jos.-Pierre Deblois, Q.
Jacques-Alfred Morin, Q.
Joseph-Arthur Milette, Q.
Louis-Michel Moreau, Q.
Louis-Elzéar Pelletier, Q.
Patrick Coote, Q.
George-Rosaire Matte, Q.

Messieurs

Joseph-Julien Surprenant, M.
Joseph Roy-Desjardins, M.
Hormisdas Boucher, M.
Charles-Narcisse Valin, M.
Ernest Duval, M.
Elie Barnaud, M.
Michel-Thomas Brennan, M.

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

Rév. Benoît Lorenzelli.

LICENCIÉ EN THÉOLOGIE.

Rév. Jos.-Olivier-Edmond Verret, Q.

LICENCIÉS EN DROIT.

Messieurs

Jos.-Mathias Tellier, *avec grande distinction*, Q.
Edouard Dorion, *avec distinction*, Q.

Messieurs

François-Xavier Gosselin, Q.
Charles-Sandwith Campbell, M.

LICENCIÉS EN MÉDECINE.

Messieurs

Jos.-Henri Sinclair, Q.
Etienne Gosselin, Q.
Frédéric-Stanislas Caron, Q.

Messieurs

Eugène Larue, Q.
Jos.-Euclide Tremblay, M.

MAITRES-ÈS-ARTS.

Rév. Joseph-Clovis-K. Laflamme.
Rév. J.-Edmond Marcoux.

BACHELIERS EN THÉOLOGIE.

Messieurs

Jos.-Olivier-Edmond Verret, Q.
Alfred-Edward Burke, Q.
John-A. McDonald, Q.

Messieurs

Arthur-J. Timon, Q.
Gédéon-Stanislas Hamel, Q.
Thomas-S. Gibbons, M.

BACHELIERS EN DROIT CANONIQUE.

Messieurs

Jos.-Olivier-Edmond Verret, Q.
John Bradley, Q.
Alfred-Edward Burke, Q.

Messieurs

John-A. McDonald, Q.
Arthur-J. Timon, Q.

BACHELIERS EN DROIT.

Messieurs

Jos.-Alphonse Boissonnault, Q.
Alfred Dionne, Q.
Damase-Eleusippe-Ernest Larue, Q.
Léonce-Auguste Rinfret, Q.
Jean Bouffard, Q.
Edmond-George Paré, Q.
Herménégilde-Joseph-Octave Roy, Q.
Joseph-Charles St-Amant, Q.
Charles-Adélard Gosselin, Q.
Louis-David Morin, Q.
Charles-Salomon Roy, M.
François-Raymond Marceau, M.
Charles-Eusèbe Gratton, M.

Messieurs

Jean-Lomer Gouin, M.
Victor Allard, M.
Edouard Bauset, M.
George Laurendeau, M.
Arthur-Hitchings Chambers, M.
Edouard-Jean Bédard, M.
John-George-Godefroy Coffin, M.
Jean-Henri-Romuald Delfausse, M.
Joseph-Octave-Charles Olivier, M.
Louis-Philippe Brodeur, M.
Louis Bélanger, M.
Ernest-Louis Desaulniers, M.

BACHELIERS EN MÉDECINE.

Messieurs

Alfred-Edouard Richard, Q.
Jules Paradis, Q.
Louis-Auguste Gagné, Q.
Alfred Létourneau, Q.
Louis-Philippe Normand, Q.
Amédée-Anaclet Bernard, Q.
Eugène Larue, Q.
Siméon-Eugène Grondin, Q.

Messieurs

Charles Collet, Q.
Alexandre Boucher, Q.
Oscar Cloutier, Q.
Louis-Victor Benoit, Q.
Horace-Ernest Choquette, Q.
J.-O. Lambert, M.
Wilbrod-Antoine Hénault, M.

BACHELIERS ÈS ARTS.

Messieurs

Edouard Plamondon, Q.
Abraham Vaillancourt, Q.
Auguste Beaudry, Q.
Joseph Simard, Q.
Frs-Xavier Feuiltault, Q.
Albert Dion, Q.
Théodore Trépanier, Q.
Louis Fortier, Q.
Jos-Adelme Lavoie, Rim.

Messieurs

Ernest Devoy, N.
Arthur-O. Papillon, N.
John-J. Lenehan, S.-L.
John-J.-E. Finen, S.-L.
Thomas-J. Daley, S.-L.
Arthur Théoret, S.-L.
George-W. Brown, S. L.
Patrick-Henry Brown, St-H.

BACHELIERS ÈS LETTRES.

Messieurs

Eugène Belleau, Q.
Ludovic Brunet, Q.
Séraphin Maheu, Q.

Messieurs

Victor Lessard, Q.
Henri-Arthur Lachance, Q.

BACHELIERS ÈS SCIENCES.

Messieurs

André Michaud, Q.
C.-Olivier Laflèche, N.

Messieurs

Joseph Dumontier, Jol.

PRIX MORRIN.

2e année.—1er Prix.—Louis-Victor Benoit, M. B.
2e Prix.—Louis-Philippe Normand, M. B.
4e année.—1er Prix.—George-Rosaire Matte, M. D.
2e Prix.—Fréderic-Stanislas Caron, M. L.

PRIX TESSIER.

1er Prix.—Edouard Dorion, LL. L.
2e Prix.—Joseph-Mathias Tellier, LL. L.

MÉDAILLES LANSDOWNE.—DROIT.

Médaille d'or.—Jos.-Mathias Tellier, LL. L.
Médaille d'argent.—Edouard Dorion, LL. L.

PHILOSOPHIE.

Médaille d'argent.—Joseph Gingras.

Un second Prix a été présenté par le Séminaire. { Thomas Lefebvre. / Donald Summors. } *ex æquo.*

PRIX DE THÉOLOGIE SELON ST THOMAS.

Auguste Chisholm. / Pierre Plante. } *ex æquo.*

(*Donné par MM. les Professeurs.*)

PRIX EXTRAORDINAIRE DE MATHÉMATIQUES.

Philippe Legendre.

ERREURS ET OMISSIONS

1882.

Rév. O.-E. Mathieu, *Licencié en Philosophie.*
Emile Sylvain, *Bachelier en Médecine,* Q.
Avila-Romuald Marsolais, *Bachelier en Médecine,* M.
William-J. Kelly, *Bachelier ès Arts,* S.-L.
Alfred Crévier, *Bachelier ès Arts,* S.-L.

1883.

Elphège-L. Guertin, *Bachelier ès Arts,* S.-L.
Frédéric Tessier, *Bachelier ès Arts,* S.-L.
David-R. Murphy, *Bachelier ès Arts,* S.-L.
Eugène Murphy, *Bachelier ès Arts,* S.-L.
Emeric Legault, *Bachelier ès Lettres,* S.-L.
Henri-E. Vanier, *Bachelier ès Lettres,* S.-L.

Discipline

1° DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Nul n'est réputé élève ou étudiant de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi le dernier examen de l'Inscription. A Montréal, cette inscription se donne par le Vice-Recteur local.

L'inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Les élèves de tous degrés doivent signer, en entrant, l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. Les catholiques assistent aux offices de leur paroisse les dimanches et jours de fête. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

A Québec, le Recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité. A Montréal, c'est l'autorité diocésaine qui est chargée de la direction et de la surveillance religieuse des élèves.

L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

La fréquentation des théâtres, des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire, est rigoureusement interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque de l'Université, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Il leur est défendu de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études.

Ils doivent s'abstenir, même pendant les vacances, de prendre une part active dans les affaires politiques et de se charger de la correspondance des journaux.

Ils ne peuvent former d'association, ni faire de démonstrations collectives, sans en avoir obtenu la permission.

Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées ; outre qu'elles exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raison suffisante, les élèves courent risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats d'assiduité dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans autorisation, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent en informer au plus tôt.

Lorsqu'un élève a eu de longues ou de fréquentes absences, il peut en faire insérer les motifs au registre de l'Inscription, pourvu qu'il les fournisse par écrit et en très peu de mots.

Les peines autorisées à l'égard des élèves de l'Université, sont :

1° L'admonition particulière ;
2° L'admonition devant tous les élèves de la faculté ;
3° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux ;
4° Le renvoi temporaire ;
5° Le renvoi illimité ;
6° L'exclusion ou le renvoi définitif.

Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une faculté ou par le Modérateur, ne s'infligent que du consentement du Recteur, ou du Vice-Recteur à Montréal. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion, peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

Les élèves simplement *inscrits* et les étudiants ont une robe semblable à celle des Bacheliers, sauf les manches qui sont sans aucune bordure.

Les élèves et les étudiants des facultés de Droit et de Médecine sont tenus de porter le costume universitaire 1° aux cours de leurs facultés respectives ; 2° lorsqu'ils assistent en corps aux offices religieux ; 3° dans toutes les autres circonstances où le Recteur le juge convenable. Cependant les élèves et les étudiants en Médecine sont dispensés du costume pour assister aux leçons qui se font dans l'amphithéâtre de démonstration pratique, et lorsqu'ils vont suivre les leçons Cliniques qui se donnent dans les hôpitaux.

2° CONDUITE A L'UNIVERSITÉ.

Les élèves ne doivent se trouver dans leur salle d'attente qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ouverture de la Bibliothèque. Ils peuvent y parler pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

Les élèves des facultés de Droit et de Médecine doivent être en costume complet pour assister aux leçons des professeurs. L'appariteur peut refuser l'admission à ceux qui se présentent sans costume. Il n'y a d'exception que celle mentionnée plus haut pour les étudiants en Médecine.

Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons, et peuvent se couvrir, s'ils sont en costume. Néanmoins, celui à qui le professeur s'adresse nommément, ou qui s'adresse lui-même au professeur, doit demeurer découvert aussi longtemps que le

professeur lui parle, ou qu'il parle au professeur. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent, et les élèves se découvrent.

Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans l'Université. Ils ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Ils ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

Il est strictement défendu à tous les élèves d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'ameublement que ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempts de la peine que méritera leur désobéissance.

Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable, s'il ne le fait pas connaître.

3° RÈGLEMENT DES ÉLÈVES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ A QUÉBEC.

N.-B.—Le pensionnat est redevenu obligatoire a Québec pour tous ceux dont les parents n'habitent pas la ville.

Art. I. Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, a été de les maintenir dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de les éloigner des dangers auxquels les jeunes gens sont ordinairement exposés dans les villes. Pour atteindre ce but, on exigera de tous ceux qui habitent la maison, qu'ils se montrent chrétiens en tout et partout, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui peut mettre en péril leur vertu ou celle de leurs confrères.

Art. II. Les règlements de l'Université étant obligatoires pour tous les élèves, les internes devront les observer fidèlement, et il est même à désirer que leur exactitude à cet égard puisse servir d'exemple pour les externes.

Art. III. Les élèves internes auront la liberté d'aller en ville, durant le jour. Le Directeur, cependant, aura toujours le droit de suspendre ces sorties, s'il s'aperçoit qu'on en abuse ou qu'elles constituent une perte de temps notable.

Art. IV. Le soir, les élèves ne pourront sortir sans une permission spéciale du Directeur. Une semblable permission sera nécessaire pour s'absenter des repas.

Art. V. Les professeurs de l'Université et les membres du clergé seront admis aux récréations communes chaque fois qu'ils le désireront ; mais il faudra l'agrément du Directeur pour y introduire toute autre personne.

Art. VI. C'est dans les parloirs que les élèves recevront ordinairement les personnes du dehors qui voudront les voir. Ils pourront néanmoins admettre quelquefois dans leur chambre leurs parents et des hommes bien

connus et respectables tant par leur âge que par leur conduite. Pour y recevoir des femmes, ils devront obtenir la permission du Directeur, laquelle ne sera jamais accordée à un élève que pour sa mère, sa tante âgée, sa sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

Art. VII. Lorsque les élèves seront à la maison, c'est dans leur chambre qu'ils devront passer le temps destiné à l'étude. Ils pourront néanmoins se trouver alors dans la chambre de lecture, pourvu qu'ils n'y conversent pas, s'ils s'y rencontrent plusieurs.

Art. VIII. Au signal d'une leçon, les élèves qui doivent y assister s'y rendront immédiatement et sans bruit, et ils reviendront de même aussitôt qu'elle sera finie, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque motif légitime.

Art. IX. Lorsqu'un élève sera dans sa chambre la porte ne devra jamais être fermée de manière à rendre l'entrée de cette chambre inaccessible au Directeur.

Art. X. Les élèves n'entreront pas dans les chambres les uns des autres, sans la permission du Directeur.

Art. XI. Les récréations se prendront en commun. S'il arrive cependant qu'un élève aime mieux passer à sa chambre le temps destiné à la récréation, il pourra le faire, pourvu qu'il y demeure seul.

Art. XII. Les élèves n'auront dans leurs chambres ni boisson enivrante, ni livres, ni journaux dangerenx ou même inutiles. Ils ne pourront fumer à la maison que dans la chambre destinée à cet usage, et pendant les heures de récréation. Si quelqu'un désire fumer dans sa chambre, il devra en obtenir la permission.

Art. XIII. Il n'est permis de parler à voix haute, de chanter ou de jouer des instruments de musique dans la maison. qu'aux heures de récréation. Durant le temps des études, les élèves éviteront de converser entre eux ; ils ne le feront même avec les personnes du dehors qu'autant que la politesse leur en imposera le devoir, et toujours de manière à ne pas troubler leurs confrères. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du matin, le silence devra régner dans la maison.

Art. XIV. Les mouvements journaliers seront comme suit :

A six heures et demie, le lever ;
A six heures trois-quarts, la prière du matin ;
A sept heures et quart, le déjeuner ;
Après le déjeuner, récréation ;
A huit heures, étude ;
A midi, dîner ;
Après le dîner, récréation ;
A une heure et demie, étude ;
A trois heures et demie, récréation ;
A quatre heures, étude ;
A six heures, souper ;
Après le souper, récréation ;
A huit heures, la prière du soir ;
Après la prière, étude ;
A dix heures et demie, le coucher.

Art. XV. Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y aura d'étude que le matin avant le déjeuner (pour ceux qui n'entendront pas une basse messe), et le soir, après la prière, laquelle se fera, ces jours-là, à neuf heures.

Les élèves catholiques assisteront ces jours-là à tous les offices de la Cathédrale, à la place qui leur aura été assignée.

Art. XVI. Pendant les vacances de Noël et de Pâques, ceux qui demeureront au pensionnat observeront, par rapport aux repas et aux sorties en ville, les mêmes règles que pendant le reste de l'année.

Art. XVII. Tout dommage fait par un élève à la maison ou aux meubles sera réparé à ses frais.

—A Montréal, comme la direction morale des élèves n'appartient pas à l'Université, c'est à l'autorité diocésaine qu'incombe le soin de veiller aux choix des logements des élèves. Les élèves cependant doivent tenir le Vice-Recteur local au courant de leur domicile. L'Université n'intervient ici que pour les constatations extérieures et pour la sanction, au besoin, des règlements universitaires.

Déboursés que les élèves ont à faire

ANNÉE ACADÉMIQUE 1884-85.

PENSION AU PENSIONNAT A QUÉBEC

Les trois termes, vacances de Noël et de Pâques comprises,...... $120 00

PAYABLES COMME SUIT :

1° Au commencement du premier terme........................	$ 43 00
2° Au commencement du second terme........................	$ 43 00
3° Au commencement du troisième terme........................	$ 34 00

Remarques.—1° Un terme quelconque se paie en entier, à moins d'une absence de trente jours consécutifs.

2. Les chambres à l'usage de ceux qui viennent loger au Pensionnat sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

3° Tous les cours se paient d'avance au commencement de chaque terme.

COURS PRIVÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS A QUÉBEC

Elèves *inscrits*........................	$10 00	par terme.
Chaque cours isolé........................	$ 5 00	par terme.
Elèves *non inscrits*........................	$12 00	par terme.
Chaque cours isolé........................	$ 6 00	par terme.

N.-B.—Les élèves de Philosophie du Petit Séminaire, ainsi que les élèves déjà admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ne paient pas pour suivre ces cours.

COURS DE DROIT

1o. *Quand on suit régulièrement le cours d'étude.*

Elèves *inscrits* .... $10 00 par terme.
Elèves *non inscrits* .... $12 00 par terme.

2o. *En dehors de ces conditions.*

Elèves *inscrits* .... $5 00 par cours et par terme.
Elèves *non inscrits* .... $6 00 par cours et par terme.

COURS DE MÉDECINE

1o. *Pour ceux qui suivent le cours régulier de quatre ans.*

Elèves *inscrits* .... $15 00 par terme.
Elèves *non inscrits* .... $18 00 par terme.

2o. *Pour ceux qui terminent au printemps.*

Elèves *inscrits* .... $16 50 par terme.
Elèves *non inscrits* .... $20 00 par terme.

3o. *Pour ceux qui seraient obligés de suivre tous les cours en trois ans.*

Elèves *inscrits* .... $20 00 par terme.
Elèves *non inscrits* .... $24 00 par terme.

4o. *En dehors des conditions précédentes.*

Elèves *inscrits* .... $5 00 par cours et par terme.
Elèves *non inscrits* .... $6 00 par cours et par terme.

N.-B.—Ceux qui suivent la dissection paient en outre $5 00 par année sans déduction.

A MONTRÉAL.

S'adresser sur les lieux à M. le Vice-Recteur local, rue Notre-Dame.

PRIX DES DIPLOMES.

D. de Bachelier ès Arts, ou ès Lettres, ou ès Sciences .... $ 2 00
D. de Bachelier en Théologie, en Droit ou en Médecine 5 00
D. de Licencié 8 00
D. de Docteur 20 00

Ces prix doivent être payés avant la délivrance du diplôme.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Page